

Année universitaire 2023-2024
TARIFS DES FORMATIONS COURTES EN LANGUES ET F.L.E.
Pour public en Formation Continue

Tarif Tiers Financeur : tarif applicable dans le cas d'un financement par un organisme tiers comme le Pôle Emploi, l'employeur ou un OPCO

Tarif individuel : autofinancement par le stagiaire sans participation d'un organisme tiers

OPCO : Opérateur de Compétences

CPF : Compte Personnel de Formation

Unité de formation	Désignation	Tarif Tiers	Tarif Individuel
UFR des Langues	Formations courtes toutes langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, suédois, ukrainien, <i>autres (tarif par heure)</i> <i>Possibilité de mobiliser son CPF (anglais uniquement)</i>	18,00 €	9,00 €
UFR des Langues	Modules du D.U. Médiation, interprétariat et migration , parcours optionnel comprenant 3 modules	2 000,00 €	1 170,00 €
UFR des Langues Centre de Langues	Certification en Langue - CLES niveau B1 : allemand, arabe, espagnol, italien, portugais, russe et FLE		60,00 €
UFR des Langues Centre de Langues	Certification en Langue - CLES niveau B2 : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et FLE		70,00 €
UFR des Langues Centre de Langues	Certification en Langue - CLES niveau C1 : anglais et espagnol		80,00 €
UFR des Langues Centre de Langues	Cours de préparation à la certification TOEFL ITP : anglais		150,00 €
CIEF Centre International d'Études Françaises	Français langue générale - 42h (en présentiel)		500,00 €
CIEF	Français langue générale - 16h		170,00 €
CIEF	Français professionnel - 16h		190,00 €
CIEF	Apprendre le français entre Saône et Rhône (en ligne)		325,00 €
CIEF	Prestation spécifique / programme adapté pour un groupe		130,00 €
CIEF	Université d'été - Stage pour formateurs en langue française FLE		760,00 €
Unité de formation	Désignation	Tarif Groupe	Tarif Individuel
CIEF	Programme spécialisé 3 semaines (52h)	5 900,00 €	700,00 €
CIEF	Programme spécialisé 6 semaines (105h)	13 000,00 €	1 380,00 €
CIEF	Programme spécialisé 9 semaines (157h)	18 500,00 €	1 950,00 €

Tarifs votés en Conseil d'Administration le 10 mars 2023

* NB exonération : se référer à la [politique tarifaire](#) en vigueur pour le calcul de l'exonération